

Burkini : une femme priée de quitter la piscine à cause d'un paréo



Le maire de Vence (Alpes-Maritimes) assume la décision du personnel de la piscine.

La fin de l'été vire à l'absurde sur la côté d'Azur... Une femme qui se baignait dans une piscine de Vence (Alpes-Maritimes) a été priée de quitter les lieux à cause d'un "paréo en lycra." Nice Matin raconte cette histoire, qui s'est déroulée en début de semaine. "Parce qu'elle fait apparemment des complexes à la suite de la mise au monde de trois enfants, cette Vençoise de 36 ans avait décidé d'aller se baigner avec un paréo en lycra autour de la taille, portant par ailleurs un slip de bain et un haut" explique le journal.

Les employés lui auraient alors demandé de sortir de l'eau. "Le ton est monté et la police municipale a fini par intervenir." Pour le maire de la ville, le paréo, même en lycra, "*n'est pas un vêtement de bain traditionnelle*" et n'a pas sa place au sein de la piscine, quand bien même le paréo n'est pas interdit par le règlement de la piscine. Evidemment, cette nouvelle polémique renvoie au débat sur le burkini et de façon plus générale aux tenues de bain, dans le contexte actuel. Cette semaine, une femme voilée avait dû enlever la chemise sur la plage de Nice, à la demande de policiers municipaux.